

Séance du 17 février 2022

L'an deux mille vingt-deux, le dix-sept à 9h30, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi.

Date de convocation : le 10 février 2022

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Présents
31	31	27

Objet de la délibération : COMPTE DE GESTION 2021 DU RECEVEUR – BUDGET PRINCIPAL

22-02-17/05

Conseillers à voix délibérative :

M. PALMIERI
M. AYCARD
M. FABRE
M. GERARDIN
M. VITRANT
Mme XICLUNA
Mme MARTINEZ
Mme DRELON
M. JAULT
M. CALONGE
Mme RAVINAL
M. COIQUAULT
Mme SMADJA
Mme FOUCOU
M. LAURERI
Mme DELGADO
M. BOUBEKER
M. DUPONT
Mme VINCENTS
Mme GAMBA
M. HENRY
Mme CORPORANDY-VIALLON
Mme EXCOFFON-JOLLY
M. GENSOLLEN
Mme FOUASSE
M. CASTEL

Présents : M. GARRON - Président
Maire de La Farlède – 1^{er} Vice-Président
Maire de Belgentier – 2^e Vice-Président
Maire de Solliès-Toucas – 3^e Vice-Président
Maire de Solliès-Ville – 4^e Vice-Président
Conseiller communautaire – commune de Belgentier
Conseillère communautaire – commune de Belgentier
Conseillère communautaire – commune de Solliès-Toucas
Conseillère communautaire – commune de Solliès-Toucas
Conseiller communautaire – commune de Solliès-Toucas
Conseiller communautaire – commune de Solliès-Toucas
Conseillère communautaire – commune de Solliès-Pont
Conseiller communautaire – commune de Solliès-Pont
Conseillère communautaire – commune de Solliès-Pont
Conseillère communautaire – commune de Solliès-Pont
Conseiller communautaire – commune de Solliès-Pont
Conseillère communautaire – commune de Solliès-Pont
Conseiller communautaire – commune de Solliès-Pont
Conseillère communautaire – commune de Solliès-Pont
Conseiller communautaire – commune de Solliès-Pont
Conseillère communautaire – commune de Solliès-Pont
Conseiller communautaire – commune de Solliès-Pont
Conseillère communautaire – commune de Solliès-Pont
Conseiller communautaire – commune de La Farlède
Conseillère communautaire – commune de La Farlède
Conseillère communautaire – commune de La Farlède
Conseiller communautaire – commune de La Farlède
Conseillère communautaire – commune de Solliès-Ville
Conseiller communautaire – commune de Solliès-Ville

Conseillers ayant donné procuration :

M. MATTEODO à M. FABRE
Mme BELTRA à Mme RAVINAL
M. BERTI à M. HENRY

Le quorum étant atteint, le Conseil Communautaire élit M. FABRE secrétaire de séance.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2343-1 et 2,

Le Président informe les membres du Conseil Communautaire que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2021 a été réalisée par M. DUBOIS, receveur en poste à la Trésorerie de TOULON, et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif 2021 du budget principal de la CCGV,

Le Président précise que le receveur a transmis à la Commune de Solliès-Pont le compte de gestion, comme la loi lui en fait obligation.

Envoyé en préfecture le 28/02/2022
Reçu en préfecture le 28/02/2022
Affiché le
ID : 083-248300410-20220217-22_02_17_05-DE

CONSIDÉRANT l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Président et du compte de gestion du receveur,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DÉLIBÈRE ET DÉCIDE :

pour : 30
contre : 0
abstention : 0

- **D'APPROUVER** l'exposé du Président,

- **D'ADOPTER** le compte de gestion du receveur pour l'exercice 2021, et dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif 2021 du budget principal de la CCVG pour le même exercice, qui n'appelle ni observation ni réserve.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour copie conforme,

Certifié exécutoire compte tenu de sa
transmission en Préfecture du Var le
et de sa publication le **24 FEV. 2022**

Docteur André GARRON

Président CCVG
Maire de Solliès-Pont



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa transmission, de sa publication ou notification. Il peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyen » accessible sur le site internet www.telerecours.fr.